



Compte-rendu de la CLE
Séance du Jeudi 09 Janvier 2025 à 9h30 à Levier

Participants

Réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute-Loue : 45 participants (liste en annexe)

Membres de la CLE : 27 présents ou représentés, plus 1 mandat, sur 55 membres

Dont collège des élus : 12/28 présents + 1 mandat

Dont collège des usagers : 9/17 présents ou représentés + 0 mandat

Dont collège des services de l'Etat : 6/10 présents + 0 mandat

Autres participants : voir liste en fin de compte rendu

Introduction

Philippe ALPY, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il excuse les absents et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour du bureau de la CLE

1. Etude Prospective sur les effets du Changement Climatique : Présentation du plan d'action et débat
2. Derniers résultats du Programme Nutri-karst et lien avec les flux admissibles
3. Point d'information
 - a. Travaux de restauration du Doubs entre la confluence du Drugeon et Arçon
4. Questions diverses
 - a. Demande d'autorisation de renouvellement et d'approfondissement d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats à Dournon Cernans (39)

1. Etude Prospective sur les effets du Changement Climatique : Présentation du plan d'action et débat

Rémi VIGOUROUX (Artélia) rappelle les grandes lignes de l'étude prospective et des enjeux qui sont liés. Il présente ensuite le scénario d'adaptation qui avait été retenu au cours de la CLE précédente du 29 mai 2024 et qui s'articule en 3 briques :

- 1- Brique fondamentale : Acter notre culture territoriale de la rareté de l'eau
- 2- Anticiper les temps de crises estivaux à l'échelle locale et des grandes ressources
- 3- Améliorer la connaissance, coordonner, adapter, évaluer

Il détaille les grandes actions, présente le calendrier prévisionnel et les coûts associés. Les actions dites « sans regret » n'étant pas estimées financièrement, elles ne figurent pas dans l'estimation globale.

Philippe ALPY (Département du Doubs et président de la CLE) remercie pour cette présentation et excuse Yannick Arama, partenaire d'Artélia dans le cadre de cette étude, pour son absence.

Cédric BOLE (CC Val de Morteau) remercie pour cette présentation et souhaite compléter sur deux points. Il informe tout d'abord de l'avancée sur la sécurisation locale de l'approvisionnement de la plaine de Morteau par l'achèvement fin 2024 de l'interconnexion entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue et les communes alimentées par le Syndicat Intercommunal du Plateau des Combes. Il indique qu'il faudra malgré tout poursuivre les actions d'interconnexion pour continuer à anticiper le changement climatique sur du moyen et long terme. Il indique dans un second temps que, dans le département du Doubs, de nombreuses Communautés de communes sont engagées dans une démarche de transfert de compétence sur l'eau potable, afin d'avoir une vision plus stratégique à l'échelle de bassins de vie. Il souligne la réticence de certaines communes à transférer leurs compétences en matière d'eau potable, malgré les bénéfices stratégiques liés à une gestion mutualisée et indique que l'échéance légale imposant le transfert aux communautés de communes de la compétence sur l'eau potable avait eu un effet bénéfique sur la dynamique supra-communale. Il fait remarquer que les dernières déclarations remettant en cause le transfert obligatoire de compétence viennent freiner les démarches engagées par les Communautés de communes qui étaient déjà impactées par la réticence au transfert de certaines communes.

Il propose que le travail soit poursuivi à l'échelle des bassins de vie pour affiner les projections locales et acculturer les territoires sur la vulnérabilité en eau, en particulier les plus récalcitrants. Il rappelle que l'objectif des études prospectives est d'apporter des solutions et des réflexions fondées et de sortir des positions de principe.

Philippe ALPY remercie l'intervention de Cédric BOLE et rappelle à l'assemblée l'historique du territoire avec l'eau potable et les interconnexions. Le Département du Doubs avait lancé un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Doubs en 2012 avec SAFEGE, qui s'est terminé en 2015. Il souligne les défis liés au morcellement de la gestion de l'eau potable et à l'importance des interconnexions

Il partage le fait que la remise en cause au niveau national de cette perspective 2026 est contre-productive sur le territoire et insiste sur la nécessité de ne pas sous-estimer les années de pénurie passées (2018-2021) malgré une année 2024 particulièrement pluvieuse.

Il rappelle également que la CLE organisée aux Fins (le 23 juin 2022) avait été l'occasion de mettre en évidence le manque de partage des données des gestionnaires d'eau et que ce constat avait été à l'origine d'un échange avec le Préfet pour souligner les progrès majeurs à faire sur la collecte de la donnée. Il remercie l'Agence de l'eau et les services de l'Etat qui rappellent systématiquement aux gestionnaires de communiquer leurs données.

Benoît FABBRI (Directeur de la DDT du Doubs) rappelle, concernant le transfert de compétence, que les annonces mentionnées ont été faites par un ancien gouvernement et n'ont pas encore été concrétisées dans la loi. Il indique que, de fait, l'échéance du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2026 est maintenue pour l'instant et qu'il faut continuer de mettre à profit l'année 2025 pour travailler un schéma d'organisation et un prix de l'eau pour une prise de compétence unique. Il rappelle qu'une prise de compétence unique n'implique pas un prix unique dès 2026.

Cédric BOLE précise que, bien qu'il partage son analyse de la situation, l'annonce a stoppé toute démarche. Il précise qu'il est très favorable à l'étude prospective et indique qu'elle a été présentée au cours d'un conseil communautaire.

Raphaël KRUCIEN (Département du Doubs) remercie pour la présentation et pose deux questions. Il demande des précisions sur le sujet spécifique de l'étude notée comme « Etude sur les navettes » et demande à quoi renvoie la mention « sans regret » inscrite dans le tableau budgétaire à la fin de la présentation.

Rémi VIGOUROUX répond que l'étude sur les navettes correspond à l'étude à mener sur le devenir des croisières du saut du Doubs. Il explique que la notion « sans regret » fait référence à des actions déjà engagées mais qui ne sont pas toutes chiffrées dans le cadre de l'étude prospective mais qui le seront dans le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Il précise que le parti pris était de chiffrer les actions nouvelles par rapport au changement climatique. Il précise que, par exemple, les actions déjà engagées sur la restauration morphologique des cours d'eau et des milieux humides sont à poursuivre mais ne sont pas chiffrées dans le cadre de l'étude prospective.

Cyril THEVENET (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) ajoute que les actions « sans regret » sont souvent des actions dont le volume contributif n'a pas pu être estimé à ce stade, comme par exemple les travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides.

Philippe ALPY illustre les propos en indiquant que s'il est impossible de quantifier l'impact de la restauration de la tourbière de Frasné sur la plaine de l'Arlier, il est possible de constater visuellement qu'il y a des effets au niveau du Drugeon.

Vivien ROSSI (AERMC) rappelle qu'il s'agit, malgré le terme « sans regret », d'actions essentielles. Il cite notamment les travaux sur les rendements des canalisations d'eau potable comme cela a été inscrit dans le plan d'action. Il rappelle que l'objectif visé par le Plan Eau du gouvernement est la réduction de la consommation domestique à la hauteur de 15%, ce qui n'est pas atteignable sans travaux sur les rendements. Il prévient malgré tout qu'en chiffrant les actions « sans regret », le budget de 40 millions d'euros présenté sera probablement doublé.

Il rappelle également que le caractère « sans regret » des actions implique que ce sont des actions essentielles, qu'il aurait de toute façon fallu faire, qu'il y ait un PTGE avec un plan d'action ou non.

Si la contribution de ces actions concernant la volumétrie globale des économies d'eau est difficilement quantifiable, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas essayer. Il indique qu'il faudra mettre en place des indicateurs de suivi dans le PTGE pour vérifier la contribution de ces actions à l'économie globale visée. Ces indicateurs n'auront de valeurs que si les données utilisées sont renseignées de manière fiables par les différents gestionnaires. Il insiste sur l'importance de remplir SISPEA de la manière la plus pertinente et la plus juste possible. Il ajoute qu'à partir de 2025, les données SISPEA seront les données qui feront foi pour les redevances pour l'Agence de l'eau et qu'ils seront, avec les services de l'Etat, vigilants quant à la fiabilité des données qui seront renseignées.

Philippe ALPY remercie Vivien Rossi de son intervention. Il rappelle que suite aux difficultés rencontrées en 2021 lors d'un travail de collecte des données, la marge de progrès avait été rapporté au Préfet. Il souligne qu'il y a un besoin d'informer les collectivités sur la finalité des renseignements fournis, qui n'est autre qu'accompagner au mieux les territoires.

Gérard MAMET (Vice-président de la CLE et SOS LRC) indique qu'il a trois remarques. La première remarque concerne le fait que l'étude prospective parle surtout de l'eau de boisson et d'abreuvement et qu'elle n'aborde que marginalement les conséquences sur l'agriculture. Il fait valoir que l'estimation de baisse de 10% du bétail est sans doute sous-estimée car une estimation de la baisse de production de fourrage à cause des sécheresses est chiffrée jusqu'à 30%. Sa seconde remarque concerne le sujet du karst profond, qui n'a pas été évoqué, et qui est un sujet à aborder. Il précise qu'à son avis, l'exploitation du karst profond peut être envisagée selon deux conditions. La première consiste à mener une étude de connaissance sur le taux de renouvellement de la ressource exploitée en karst profond et ne pas dépasser ce taux de renouvellement. La seconde condition est le maintien de la pluviométrie malgré le changement climatique car sinon cela impliquerait un assèchement progressif de ces ressources profondes. Sa troisième remarque fait référence aux solutions proposées par le Préfet dans le courrier qu'il a envoyé au sujet de l'étude. Il indique que le sujet de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) est complexe sur le territoire car certains cours d'eau ne fonctionnent qu'avec des eaux usées en période d'étiage. Il précise que le sujet n'est donc pas la REUT mais l'amélioration de la qualité des eaux rejetées.

Il demande ensuite quelle est la forme de stockage mentionnée dans le courrier, rappelant la tendance d'il y a une vingtaine d'année à combler les citernes pour cause de risque sanitaire. Il mentionne également le sujet des forages non déclarés, qui avait été évoqué lors de CLE précédentes, et rappelle la difficulté qu'engendre cette absence de donnée pour la gestion globale de la ressource.

Philippe ALPY répond que le sujet des forages sauvages est une des problématiques évoquées au cours du comité de bassin car il s'agit d'un sujet actuel du fait de l'augmentation des prix de l'eau. Il précise que le comité de bassin sera

vigilant, y compris concernant les acteurs économiques, car un risque de pollution des nappes phréatiques vient avec les forages sauvages. Il ajoute que l'Agence de l'Eau va engager un travail sur le sujet dans le 12ème programme.

Christophe LIME (GBM) ajoute que le 12ème programme de l'Agence de l'eau est conçu pour inciter à renseigner SISPEA. Si les données ne sont pas renseignées par les unités de gestion de l'eau, elles ne pourront plus bénéficier des subventions de l'agence de l'eau. Il indique que le Département du Doubs est invité à procéder de même.

Béatrix LOIZON (Département du Doubs) répond que cette condition sera sûrement appliquée également par le Département du Doubs.

Frank DAVID (SMDL) indique que la situation du département du Jura est identique à celle du département du Doubs, avec les mêmes problématiques de données. Il pense que la restauration des milieux humides et aquatiques contribue à mieux gérer la période d'étiage mais adhère sur la difficulté à quantifier ce qu'on peut économiser et restituer au bon moment. Il ajoute que des suivis à long terme permettraient de mieux comprendre cette fonction et donc mieux faire comprendre. Il partage le constat que l'année 2024, très arrosée, redonne des arguments aux partisans de l'immobilisme .

Benoit FABBRI explique que l'objectif initial du courrier du Préfet concernant l'étude prospective, travaillé avec l'ensemble des services de l'Etat (DREAL, ARS, Agence de l'Eau), était de reposer un certain nombre de fondamentaux et de rappeler que la problématique est complexe. Il relève que des présentations successives ont eu lieu au cours de la réalisation de l'étude et que les membres de la CLE sont bien au fait de l'étude et de son contenu. Cependant il indique qu'une lecture rapide de l'étude laisse l'impression que l'eau n'est pas un enjeu sur le territoire et qu'il suffit d'interconnecter pour s'adapter au changement climatique. Il ajoute que la présentation réalisée ce jour lui convient bien et appuie sur l'importance de la « brique 1 » (culture de la rareté de l'eau), souvent la plus efficace économiquement. Il précise que bien qu'elle soit un rappel des actions déjà engagées, il s'agit pour autant de la partie la plus importante du plan d'action et qu'il faut continuer à investir dedans.

Il indique également que le raisonnement est orienté eau potable, sujet concerné à la fois par la quantité et la qualité de la ressource, mais que cette priorité ne doit pas se faire au détriment d'autres usages, comme la préservation de la biodiversité.

Concernant le sujet de la REUT, le seul objectif était de rappeler l'existence de cette possibilité et qu'il ne fallait pas l'exclure en tant que solution de secours. Pour autant, il précise que mentionner cet usage n'implique pas qu'il faut baisser l'efficacité du traitement des STEP et la qualité des rejets. Concernant les stockages, il confirme qu'il s'agit du stockage individuel d'eau de pluie l dans les exploitations agricoles, chez les particuliers ou les entreprises.

Philippe ALPY remercie et souligne l'importance de ce courrier qui rassemble la contribution de l'ensemble des services de l'Etat. Il rappelle que les travaux ont duré 2,5 ans et que l'ensemble des acteurs a été fortement mis à contribution pendant cette période et a pu s'exprimer face à ces enjeux. Il confirme que l'objectif n'a jamais été de combler le déficit en eau à venir par une augmentation des prélèvements dans le lac de Saint-Point et que les travaux de restauration des zones humides sont fondamentaux, bien que ce ne soit pas simple à faire comprendre à l'ensemble de la population.

Jean-Pierre Belon (Fédération de Pêche du Doubs) rappelle que la protection des milieux aquatiques a pris le pas sur l'aspect halieutique dans l'activité de la Fédération de Pêche du Doubs. Il souhaite insister sur la nécessité d'une pédagogie adaptée pour sensibiliser le public à la vulnérabilité hydrique de la région, réputée « verte ». Il souligne également le manque de connaissance, à la fois sur le fonctionnement des nappes et du fonctionnement du karst et appelle à poursuivre les efforts de connaissance. Il ajoute que la Loue apparait comme une variable d'ajustement dans le plan d'action de l'étude prospective et il rappelle que les prélèvements d'eau dans les rivières franc comtoises engendrent des conséquences sur l'amont des rivières, leurs affluents et les zones humides associées. Il appelle donc à la prudence concernant les prélèvements dans la Loue.

Michel CARTERON (CPEPESC) remercie pour l'étude et le « code » fourni pour l'avenir de ce territoire ainsi que pour les remarques précédentes. Il souligne qu'en plus des études sur les ressources karstiques, il ne faut pas négliger le barrage du Chatelot, qui est une ressource durable potentielle déjà présente sur le territoire. Il indique que les études sur les ressources karstiques et les inventaires de forages sont intéressants mais peuvent avoir un effet repoussoir.

Jean-Claude GRENIER (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue) indique que l'étude prospective est un document travaillé ensemble et qui a muri au cours des réunions tandis que le courrier de monsieur le Préfet a été reçu la veille à titre personnel par seulement une partie de l'assemblée. Il ajoute qu'il ne partage pas forcément l'intégralité des remarques qui y figure et qu'il souhaite un échange préalable avec les services de l'Etat. Il annonce donc qu'il souhaite valider le rapport de l'étude mais qu'il est trop tôt pour se prononcer sur le courrier à ce stade.

Philippe ALPY clôt le débat en insistant sur la solidarité nécessaire entre les territoires et sur l'importance de valider les travaux en cours. Il rappelle que ces actions sont un travail de long terme, et bien que l'année 2024 ait été pluvieuse, elle ne doit pas occulter les pénuries récentes. Il annonce que des ateliers seront proposés par l'équipe de l'EPAGE pour permettre un débat concernant les propositions du courrier du Préfet, notamment en lien avec la rédaction du PTGE.

Le plan d'adaptation au changement climatique issu des travaux menés dans le cadre de l'étude prospective est approuvé à l'unanimité et constituera le socle du futur PTGE qui sera à validé par la CLE.

2. Derniers résultats du Programme Nutri-karst et lien avec les flux admissibles

Maud LE NAGARD (EPAGE HDHL) présente les derniers apports du programme Nutri-karst, qui permettent de mieux comprendre les transferts d'azote et de phosphore dans les bassins versants, dont celui de la Loue en particulier. Elle explicite les liens avec la démarche des flux admissibles sur le territoire Haut-Doubs Haute-Loue.

Stéphane SAUCE (CIA 25-90) indique que les scénarios fictifs de la tâche 3, notamment la baisse de 25 % du cheptel et le passage à 100 % de prairies naturelles, n'ont pas été bien travaillées en amont avec les acteurs agricoles au cours des tâches précédentes. Bien que ces propositions n'engendrent pas forcément une opposition, elles n'ont pas bénéficié de validation préalable, ce qui a gêné la profession. Il appelle à la prudence sur la communication des résultats de cette tâche pour éviter des malentendus.

Il rappelle que la Tâche 3 est en cours de travail et que des propositions concrètes devraient émerger pour le monde agricole afin de limiter au maximum l'impact des pratiques sur le karst et la qualité d'eau. Il salue les expérimentations réalisées par la Chambre d'Agriculture qui apportent des résultats concrets sur lesquels la profession souhaite s'appuyer.

Vivien ROSSI confirme qu'il s'agit d'un travail scientifique proposé par le BRGM avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et non d'une étude à vocation opérationnelle. Il précise que ces modélisations explorent des hypothèses maximalistes et ne sont pas destinées à être appliquées telles quelles. Leur objectif est de fournir des bases scientifiques pour éclairer des actions futures. Il indique qu'à contrario, la démarche des flux admissibles portée par l'EPAGE a une vocation opérationnelle.

Philippe ALPY souligne le calme des discussions sur ce sujet délicat au sein de la CLE. Il rappelle que l'amélioration de la qualité de l'eau implique des efforts partagés entre les différents acteurs (agriculteurs, industries, usagers domestiques) et un équilibre entre coûts et objectifs. Il précise qu'instrumenter un territoire nécessite de l'argent, du temps et des compétences mais que les connaissances apportées permettent de remettre les actions en perspective. Ainsi, le karst peut avoir un temps de renouvellement de l'eau de 15 ans et donc restituer de l'eau avec l'historique des pollutions de l'époque. Il indique que cette information permet de relativiser quant au ressenti d'absence de progrès.

Stéphane SAUCE salue les avancées du programme Nutrikarst qui apportent des informations essentielles sur le fonctionnement du karst et a insisté sur l'importance de faire connaître les travaux au regard des tensions agricoles actuelles. Il souligne la nécessité de faire comprendre qu'il ne s'agit pas de contraintes supplémentaires mais qu'il y a du travail à réaliser. La tâche 4 du programme Nutri-Karst, qui a pour objectif de valoriser et vulgariser les résultats obtenus, contribue à cette communication.

Benoit FABBRI partage le fait qu'il ne faut pas appliquer la politique de l'autruche sur un sujet complexe et potentiellement polémique car cela retarde seulement l'apparition de solutions. Il indique que le sujet des flux admissibles est maintenant à l'étape de discussion de nature politique, qui suit le travail technique. Le sujet étant éminemment complexe, il faut intégrer la notion de temporalité dans les prises de décision. Malgré tout, il y a du prescriptif derrière, notamment pour les stations d'épuration. Il insiste sur l'importance de mieux comprendre le contexte karstique et les évolutions liées au changement climatique pour fixer des exigences réalistes et les plus adaptées possibles, notamment sur les concentrations de phosphore.

Christophe LIME souhaite apporter un éclairage historique sur la gestion de l'eau potable à Besançon, car la ville a été beaucoup citée dans les échanges de la CLE ces derniers temps. Il indique que la ville de Besançon, et maintenant le Grand Besançon Métropole (GBM) a toujours cherché à diversifier ses sources d'approvisionnement en eau potable depuis 1968. Les prélèvements dans la Loue à Chenecey-Buillon ont été instaurés dans le cadre de la création du quartier Planoise. Il rappelle que, depuis la sécheresse de 2003, plusieurs actions ont été entreprises : l'interconnexion des ressources en eau de la ville, la modernisation de la station de prélèvement de Chenecey pour réduire les prélèvements superficiels sur la Loue quand les premières difficultés apparaissaient sur cette rivière et la recherche de nouvelles ressources (exemple de la ressource de Novillars).

Pour soulager la ressource fragile de la Loue, GBM diminue ses prélèvements en les basculant sur la ressource d'Arcier. Il souligne cependant la complexité d'exploitation de la source d'Arcier, dont la production est très fluctuante en fonction des étiages.

Il rappelle également qu'une démarche d'interconnexion avec l'ensemble des unités de gestion de l'eau (UGE) limitrophes de Besançon avait été proposée au début des années 2010, par principe de solidarité. Il informe la CLE que ce sont les mêmes structures qui avaient décliné à l'époque qui reviennent sur le sujet actuellement.

Il insiste sur la nécessité d'élargir les discussions à toute la région Franche-Comté et de ne pas limiter les réflexions au périmètre Haut-Doubs et Haute-Loue (HDHL). En effet, les prélèvements de Mathay, cités au cours des échanges précédents, alimentent Montbéliard et 30% de Belfort. Il ne faut pas résoudre un problème en en créant un autre. Il indique que GBM est fortement concerné par des demandes d'eau de territoires limitrophes et que la demande ne cesse de croître (exemple de la demande en eau du Pays Riolois qui pourrait être amenée à tripler dans les années à venir en fonction de leur autonomie en ressource en eau)

Il explique également la démarche de connaissance des ressources exploitées (y compris leurs seuils d'arrêt de production) engagée par le GBM depuis 10 ans.

Il ajoute que la bonne gestion de l'eau va de pair avec la bonne gestion des eaux usées et qu'il faut poursuivre les efforts pour arrêter de polluer les milieux avec des rejets de stations d'épuration qui ne sont pas aux normes. Il informe que la compétence assainissement a été transférée au GBM en 2018 et que l'objectif visé est de finaliser les mises aux normes de toutes les stations d'épuration d'ici trois ans.

Philippe ALPY indique que les normes européennes et nationales ont un caractère abstrait et que les territoires ne réagissent pas de manière identique aux flux de nitrates par exemple.

Gérard MAMET explique qu'il existe des convergences entre préoccupations agronomiques et préoccupations environnementales :

- Nutriments : Les agriculteurs n'ont aucun intérêt à perdre des fertilisants dans les nappes phréatiques ou les rivières.
- Biodiversité : Le maintien des prairies fleuries, mises en avant par la filière comté, est important pour les périodes de fauche et pour la qualité du comté produit.
- Qualité des sols : Le lisier déstructure les sols, ce qui nuit à la rétention d'eau et de nutriment et engendre de l'érosion et donc de la perte de sol agricole.

Il ajoute que le changement climatique réduira la production de fourrage de 18 à 30% et que cela rend nécessaire une adaptation des pratiques agricole par la baisse de cheptel afin de ne pas compenser cette baisse de production par des imports de fourrage.

Il propose de raisonner sur un système économique agricole qui reste rémunérateur pour les agriculteurs mais qui tient compte des informations apportées par les deux études présentées. Il identifie deux pistes de réflexion : la baisse des coûts en limitant les pertes des fertilisants par ruissellement et la valorisation (par rémunération) des services environnementaux rendus par le stockage de carbone dans le sol.

Raphael KRUCIEN souligne le lien évident entre la première étude présentée et la seconde. Les débits vont se réduire et donc inévitablement, si rien n'est fait, les concentrations en polluants vont augmenter du fait de la moindre dilution. Il demande si la décision concernant la définition des flux admissibles du territoire est fixée définitivement ou s'il s'agit d'une variable qu'il faudra recalculer en fonction d'un certain nombre de paramètres, comme le débit des rivières.

Philippe ALPY confirme que les deux études vont être mises en relation. Il rappelle que les deux démarches (étude prospective et flux admissibles) ont été engagées dans le cadre de la révision du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Il insiste sur l'intérêt d'avoir une étude prospective pour rédiger un PTGE pertinent. Il indique également que ce travail se situe dans la continuité du chantier du rapport Vindimian qui insistait sur les besoins de connaissances sur les contributions polluantes des différents acteurs.

Philippe CUINET (FRCL) remarque que le programme Nutri-karst apporte des éléments que sur 45% du territoire, la partie agricole, et que les forêts n'ont pas été étudiées bien qu'elles participent également à l'apport de nutriment par érosion du sol.

Frank DAVID (SMDL) indique que le sujet des flux admissibles concerne également le SMDL. Il explique qu'il manquait de connaissance pour comprendre le fonctionnement du karst et qu'une visite explicative de Vincent FISTER du Pôle Karst a permis de mieux comprendre le relargage d'azote par les réserves du karst profond. Il indique que cette compréhension lui a permis de prendre du recul mais que le grand public s'impatiente car il méconnaît les travaux réalisés sur le sujet. Il insiste sur l'importance de mieux communiquer sur les études et actions menées.

Béatrix LOIZON indique que le constat de manque de communication est partagé et qu'une réunion est prévue avec la DDT pour améliorer la communication sur le sujet. Elle appuie sur le fait que la communication est nécessaire pour modifier des pratiques qui ne sont pas perçues comme impactantes par manque de connaissance. Elle souligne l'avancée en 10 ans du territoire, notamment dans sa capacité d'échanges entre acteurs et sur le partage d'information mais également sur le travail du monde agricole avec la multiplication des plans d'épandage. Elle rappelle également le caractère évolutif des exigences des normes, en citant les nouveaux cahiers des charges Comté, Morbier et Mont d'Or.

Stéphane SAUCE rappelle que la tache 4 de Nutri-karst consiste à partager les résultats du programme. Il ajoute que le sujet est travaillé également hors du programme Nutri-karst. Un groupe de travail sur la gestion des effluents est animé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de son projet agricole et alimentaire interdépartemental (PAAI).

Christophe LIME propose d'impliquer davantage les chercheurs locaux, de renommée internationale (université de Franche-Comté, laboratoire Chrono-environnement) pour enrichir les échanges et mettre en valeur leurs travaux au niveau local.

Philippe ALPY indique que le laboratoire Chrono-environnement a été mis à contribution sur le sujet des flux admissibles car ils ont rédigé la première étude servant de base aux flux admissibles. Il remercie et conclut.

3. Point d'information - Travaux de restauration du Doubs entre la confluence du Dugeon et Arçon

Cyril THEVENET (EPAGE HDHL) rappelle qu'en 2018 le Doubs avait fait l'objet d'un diagnostic entre Doubs et Grand'combe-Chateleu, qui avait mis en évidence une qualité biologique faible, un enfoncement du lit du cours d'eau ainsi que des assèchements intensifiés, dus aux pertes mais certainement aggravés par les activités humaines. Il explique qu'une première opération de restauration morphologique du Doubs va être engagée entre la confluence du Dugeon et Arçon avec comme objectif de répondre avant tout aux problématiques morphologiques et biologiques, tout en limitant les pertes sur le tronçon restauré.

Olivier BILLOT (CC Montbenoit) rappelle la nécessité d'une adhésion des habitants et des élus locaux pour les projets de restauration de cette ampleur. Il souligne la concertation importante qui a été mise en place par l'équipe à l'aide de réunions publiques sur la commune d'Arçon, la rencontre individuelle des 49 propriétaires pour obtenir des conventions d'autorisation de passage ainsi que l'accord des 5 exploitants agricoles concernés. Il informe que les autorisations ont été obtenues et que la période prévue pour les travaux est entre le 15 avril et 15 octobre 2025, sous réserve des conditions météorologiques. Il insiste sur le fait que les travaux n'ont pas pour objectif de boucher les pertes mais de resserrer le lit du Doubs par une recharge sédimentaire pour qu'en période d'étiage le lit mineur puisse

cheminer à côté des pertes. Le volume de pertes globales vers la Loue, qui s'échelonne sur plusieurs kilomètres, y compris à l'aval du tronçon restauré, ne va donc pas évoluer mais le linéaire d'eau en période d'étiage devrait être allongé.

Cyril THEVENET mentionne à ce titre la tâche 2 de l'étude Nutri-karst qui donne des éléments plus précis sur la contribution des pertes du Doubs au débit des sources de la Loue en période d'étiage, évaluée à moins de 20 %.

Catherine JAQUET (Canoë Kayak Pontarlier) remercie et rassure les participants quant à l'adaptation de la pratique de canoë kayak aux conditions et aux débits afin de ne pas impacter les milieux naturels. Elle expose ses inquiétudes concernant les dépôts de sédiments et le développement végétal sur des barrages, notamment celui de la Fauconnière, soulevant des enjeux de sécurité et de pratique.

Cyril THEVENET répond qu'un groupe de travail va être porté par la DDT pour améliorer le franchissement des barrages sur la Loue et le Doubs et précise qu'ils pourront participer au groupe d'échange.

Jean-Claude GRENIER rappelle le rapport Vindimian et insiste sur le fait que chacun doit avoir ce rapport à l'esprit et le relire, notamment ses 47 recommandations. Il indique qu'entre 2016 et 2025, 9 ans se sont écoulés et que la moitié des recommandations ont été mises en œuvre. Il cite la phrase de conclusion du rapport qui expliquait qu'il faudra autant de temps pour remettre le milieu naturel dans son état initial qu'il a fallu de temps pour le dégrader. Il insiste également sur le rôle d'ambassadeur de chaque participant de la CLE. Il évoque également le sujet de la restauration du barrage de Saint-Point et la nécessité de stocker de l'eau dans le lac afin d'améliorer le soutien d'étiage du Doubs à l'aval du lac.

Philippe ALPY remercie et conclut.

4. Questions diverses

- a) Demande d'autorisation de renouvellement et d'approfondissement d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats à Dournon Cernans (39)

Maud LE NAGARD présente rapidement la demande de renouvellement qui n'implique pas de modification sur la ressource en eau.

Gérard MAMET fait remarquer que la demande d'autorisation concerne une durée d'exploitation de 30 ans. Il pose la question de la pertinence d'une durée aussi longue en contexte de changement climatique.

Cyril THEVENET indique que cette demande est arrivée ces derniers jours et est présentée pour information à la CLE, sachant qu'un avis formel des membres du bureau de la CLE sera sollicité dans les prochains jours.

Benoit FABBRI salue la qualité des débats et le caractère majeur des sujets abordés au cours de la CLE. Il affirme que la prise de décisions en fonction d'hypothèses est nécessaire pour avancer malgré une connaissance incomplète et que ne pas aborder des sujets à connaissance partielle pénaliserait le territoire.

Philippe ALPY remercie et conclut.

La séance est levée à 12h15.

Liste des invité(e)s et participants

| NOM Prénom | Structure | Présence |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux | | |
| ALPY Philippe | CD25 / Président de la CLE | Présent |
| BILLOT Olivier | CC Montbenoît | Présent |
| BINETRUY Philippe | CC Montbenoît | Absent |
| BOLE Cédric | Président CC Val de Morteau | Présent |
| BONDIER-MORET Yann | PNR Haut-Jura | Absent |
| CALINON Séverine | Département du Jura | Absent |
| COURVOISIER Claude | CC Altitude 800 | Absent |
| DAVID Franck | Syndicat Mixte Doubs Loue | Présent |
| DEFRASNE Daniel | CC Grand Pontarlier | Absent |
| FAGIANI Patricia | CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs | Présente |
| GIROD Louis | CC Frasne Dugeon | Absent |
| GRENIER Jean-Claude | EPAGE HDHL | Présent |
| HUOT MARCHAND Bernard | CC Loue Lison | Excusé Mandat à GRENIER J-C. |
| KRUCIEN Raphaël | Département du Doubs | Présent |
| LAGALICE Christian | Président CC Plaine Jurassienne | Absent |
| LAUBIER Bernard | EPAGE HDHL | Présent |
| LE HIR Sylvie | CC Portes du Haut Doubs | Absent |
| LEONARD Landry | EPTB Saône-Doubs | Absent |
| LIETTA Claude | Syndicat mixte du Pays du Haut Doubs | Absent |
| LOIZON Béatrix | Département du Doubs | Présente |
| MAIRE Pierre | CC Loue Lison | Présent |
| MARGUET Vincent | CC Loue Lison | Présent |
| ROBERT Gilles | PNR Pays Horloger | Absent |
| ROGNON Catherine | CC Val de Morteau | Absent |
| TOUBIN Frédéric | CC Altitude 800 | Absent |
| VALLET Christian | CC Frasne Dugeon | Présent |
| VOILLOT Fabrice | Région BFC | Excusé |
| VUILLET Christian | Président CC Val d'Amour | Absent |
| Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations | | |
| SAUCE Stéphane | Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort | Présent |
| | Chambre de Commerce et d'industrie du Doubs | Excusé.e |
| BELON Jean-Pierre | Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs | Présent |
| PARTY Chloé | Fédération départementale des chasseurs du Doubs | Présente |
| | Fédération Française de canoë kayak | Absent |
| | Doubs Nature Environnement | Absent |

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| CARTERON Michel | CPEPESC | Présent |
| MAMET Gérard (Vice-Président de la CLE collège des usagers) | SOS Loue et rivières comtoises | Présent |
| | Associations de consommateurs (CLCV) | Excusé.e |
| JACQUET Catherine | Canoë Kayak Pontarlier | Présente |
| | Association des Riverains Industriels Comtois (ARIC) Hydroélectriciens | Absent |
| GUINCHARD Christian | Syndicats des eaux de la Haute Loue | Présent |
| | Centre régional de la propriété (CRPF) de Bourgogne Franche-Comté | Absent |
| DE DOMINICIS Marie-Françoise | Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien | Présent |
| LIME Christophe | Grand Besançon Métropole | Présent |
| | Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté | Absent |
| | Comité interprofessionnel de Gestion du Comté | |
| Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics | | |
| | Préfet de Région Auvergne - Rhône-Alpes, coordonnateur de Bassin | Absent |
| | Préfet du Doubs | Absent |
| | Préfet du Jura | Absent |
| ROSSI Vivien | AERMC - Délégation de Besançon | Présent |
| MORIZOT Jeanne | DREAL BFC | Présent |
| FABBRI Benoit | DDT du Doubs | Présent |
| ROLLET Didier | ARS BFC | Présent |
| RENARD Catherine | DDETSPP du Doubs | Présente |
| VIBERT Mylène | Office National des forêts | Présent |
| | Service départementale du Doubs de l'OFB | Absent |

| Autres participants | | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------|
| ALBERT Philippe | Département du Jura | Présent |
| BEAUVAIS Carla | URFAC | Présente |
| BRETON Charlotte | DDT du Jura | Présente |
| CANAULT Sébastien | AERMC - Délégation de Besançon | Présent |
| CLAIN Margaux | EPTB Saône et Doubs | Présente |
| CUINET Philippe | Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien | Présent |
| DEVERNAY Laura | Artélia | Présente |
| GUYOT Mathieu | Grand Besançon Métropole | Présent |
| HARANG Valentin | EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue | Présent |
| ISNER Anne-Claude | DDT du Doubs | Présente |
| LE NAGARD Maud | EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue | Présente |
| MONNET Jean-Claude | DDETSPP du Doubs | Présent |
| PARRA Stéphane | Département 25 | Présent |
| RENAUD Claire | SMDL | Présente |
| RIOT Francine | Canoë Kayak Pontarlier | Présente |
| THEVENET Cyril | EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue | Présent |
| VIGOUROUX Rémi | Artélia | Présent |
| VUITTON Valérie | Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien | Présent |